

3D INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue de l'Arrivée
Tour Cit, 75015 PARIS
523 237 212 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 25 octobre,
A midi,

Les associés de la Société 3D INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé, sur convocation faite par la gérance.

Une feuille de présence a été établie.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Philippe DERCOURT, titulaire de 99 actions en pleine propriété,
- Madame Sylvie DESPAS, épouse DERCOURT, titulaire de 1 action en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe DERCOURT, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Dirigeants, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 3 rue de l'Arrivée, Tour Cit, 75015 PARIS au Centre POLIDESK - Parc de Doaren Molac, 56610 ARRADON, et ce à compter du 1^{er} novembre 2024.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **Centre POLIDESK - Parc de Doaren Molac, 56610 ARRADON.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Dirigeants associés.

Jean-Philippe DERCOURT
Président Associé

Signé par :

047EBBF7217C455...

Sylvie DESPAS, épouse DERCOURT
Directrice Générale Associée

DocuSigned by:

17E3D8B9B5374AD...